



LETTRE DE MICHEL DUTRUGE

Maire de Dammartin-en-Goële

JUILLET 2017

La « Lettre du Maire », un outil privilégié à la disposition des Dammartinois pour être informé régulièrement de l'avancement des réalisations de l'équipe municipale.

« Des actions renforcées contre l'urbanisation intensive »

Chères Dammartinoises, chers Dammartinois,

La qualité de vie à Dammartin est notre priorité. Comme vous avez pu le constater ces dernières années, les projets immobiliers se sont multipliés sur notre commune, bien souvent au-delà du raisonnable.

Dès le début de la campagne municipale **je m'étais engagé à pratiquer un urbanisme raisonné et réfléchi**. Mais l'appétit grandissant des professionnels de l'immobilier concernant notre ville et l'influence de l'expansion du Grand Paris, nous poussent à **prendre des mesures protectrices**.

Nous subissons aujourd'hui les conséquences d'une politique irresponsable appartenant au passé, sans anticipation concernant les infrastructures nécessaires au développement de la ville, je pense notamment aux écoles, aux transports, aux services ou encore à la station d'épuration.

Une grande partie des réalisations immobilières en cours sur la commune résultent de l'obligation qui nous incombe de répondre à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU) et des objectifs de logements sociaux fixés par le Préfet. En ce qui concerne la zone d'aménagement concertée de la Folle Emprince nous ne sommes pas comptables de ces 815 constructions décidées et lancées il y a plus de 10 ans.

C'est pourquoi dans le but de réguler l'urbanisation actuelle, j'ai décidé de **mettre en place des actions fortes en parallèle de la révision du PLU**. Afin de poursuivre une politique dans ce sens, **j'ai décidé de faire évoluer la part communale de la taxe d'aménagement de 5 à 20 %**.

Cette taxe qui concerne l'ensemble des acteurs immobiliers sera appliquée sur une très grande partie du

territoire de Dammartin, la zone d'aménagement concertée de la Folle Emprince n'étant pas soumise à celle-ci.

La taxe d'aménagement n'est en aucun cas un nouvel impôt pour les Dammartinois, il s'agit de l'évolution du taux d'une taxe redevable pour l'édification de toutes nouvelles constructions. **Elle sera fort dissuasive pour les programmes de promotion immobilière**. Cette mesure prendra effet dès le mois de Novembre 2017.

D'autre part, dans le cadre de la révision du PLU, nous allons travailler d'une manière particulièrement exigeante sur plusieurs axes :

- Sur le caractère champêtre de la commune, **nous souhaitons maintenir et renforcer la protection des nombreux espaces référencés naturels (zone N) qui marquent notre territoire et créer un Espace Naturel Sensible (ENS)**.

À ce titre, je tiens à rappeler que dès le début de mon mandat j'ai fait annuler la construction des 33 logements prévus dans le Parc de la Corbie par l'ancienne municipalité. C'est le signe fort d'une rupture avec cette vieille politique d'urbanisme qui a valu un manque à gagner de 850 000€ à la commune mais qui était nécessaire pour défendre notre cadre de vie.

En préservant nos espaces naturels, nous avons la volonté de ne pas rendre constructibles de nouvelles zones sur la commune.

- Dans ce plan global de révision, il sera aussi convenu de durcir les règles d'urbanisme en matière de prescriptions architecturales (matériaux de construction, toitures, conseils en performance énergétique, etc...)

- Concernant les stationnements liés aux nouvelles constructions, nous voulons travailler sur des obligations importantes en la matière afin d'**apporter une première réponse sur la problématique de la circulation et du stationnement dans Dammartin.**

- Par ailleurs, nous serons vigilants à ce que les acteurs immobiliers agissant sur la commune prennent en compte dans leur chantier de construction, les contraintes géotechniques (liées à la nature du sol) au regard des problématiques du sous-sol de Dammartin.

Ces actions en faveur de notre cadre de vie sont menées en complémentarité des grands chantiers en cours ou à venir pour l'embellissement de Dammartin.

Ainsi, nous adopterons au terme des études nécessaires un nouveau Plan Local d'Urbanisme qui dotera notre ville d'une **stratégie de développement urbain équilibré et renforcera la protection de notre patrimoine architectural exceptionnel.**

Nous continuerons de rénover aussi progressivement nos entrées de ville et nous poursuivrons nos efforts pour **promouvoir un habitat de qualité.**

C'est dans ce sens que nous agissons à votre service, pour une ville préservée et embellie.

Bien à vous
Votre maire 

